



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2026/3560

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Rahman BAGCI** demeurant **rue du Chêne 345 - Boîte 32 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue Simon Passeux 56 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **9e division section A n° 12X6**.

Le projet vise à "**construire une annexe en façade à rue de l'habitation unifamiliale et démolir un mur porteur** " et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte de l'article 57 du Guide Communal d'Urbanisme qui stipule qu'en cas d'éclairage unilatéral, la profondeur de la pièce ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Philippe PIRARD (04/330.86.85)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **15 mai 2026 au 29 mai 2026 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Philippe PIRARD
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE